

ATTITUDES VIS-A-VIS DE LA VIOLENCE DOMESTIQUE

DV1. PARFOIS UN MARI EST CONTRAIRE OU EN COLERE A CAUSE DE CERTAINES CHOSES QUE FAIT SA FEMME. A VOTRE AVIS, EST-IL LEGITIME QU'UN MARI FRAPPE OU BATTE SA FEMME DANS LES SITUATIONS SUIVANTES :		Oui	Non	NSP
DV1A. SI ELLE SORT SANS LE LUI DIRE ?	Sort sans lui dire	1	2	8
DV1B. SI ELLE NEGLIGE LES ENFANTS ?	Néglige les enfants	1	2	8
DV1C. SI ELLE SE DISPUTE AVEC LUI ?	Se dispute.....	1	2	8
DV1D. SI ELLE REFUSE D'AVOIR DES RAPPORTS SEXUELS AVEC LUI ?	Refuse sexe.....	1	2	8
DV1E. SI ELLE BRULE LA NOURRITURE ?	Brûle la nourriture.....	1	2	8